



## Vente d'un bien après donation

Par **Eloise Burggraf**, le **05/02/2017** à **20:29**

Madame, Monsieur,

Le 12/12/2014, mon beau-père a fait une donation à mon mari, son unique enfant, de son bien principal dans lequel il vit toujours. Aujourd'hui, mon beau-père pense vendre cette maison ainsi qu'une autre, qu'il a acquis en 2006 et dans lequel vit ma belle-mère (ils sont séparés mais non divorcés) - crédit en cours donc pas de donation en cours ou effective sur ce 2nd logement.

Quels sont les conséquences financières et de succession de ces ventes sachant que nous payons toujours le crédit engagé pour le règlement des frais de la maison principale? Quelles sont les conséquences pour ma belle-mère qui est censée avoir l'usufruit de cette seconde maison (ils sont mariés sous contrat) et mon mari 75% ?

Merci d'avance de votre réponse,

Eloise Burggraf